II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1891.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1890, s'élève à	fr.	99,965,209 08
Le projet de Budget de 1891, tel qu'il est actuellement établi, est de		99,387,124 08
Soit une différence en moins de.	fr.	578,085 »

résultant des modifications proposées aux articles 7, 9, 14, 21 et 24, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 7. — *Dette à 3 ½ °/₀, 2e série.*

Crédit voté pour 1890	fr.	33,512,878 84
Crédit demandé pour 1891		33,576,592 84
En plus pour 1891.	fr.	63,714 »

Cette somme de 63,714 francs représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 1,722,000 francs en obligations 3 ½ °/₀, 2e série, émis pour règlement du prix de construction de chemins de fer, en exécution des lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires pendant l'année.*

Aucune allocation n'est actuellement proposée pour cet objet; mais il y aura lieu, ultérieurement, de demander un crédit pour couvrir soit les intérêts de Bons du Trésor, soit les frais des capitaux dont l'émission pourrait être reconnue nécessaire.

Un crédit de 800,000 francs a été voté de ce chef pour 1890.

ART. 14. — *Annuité à servir pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit voté pour 1890	fr.	15,300 »
Crédit demandé pour 1891.		15,700 »
En plus pour 1891.	fr.	400 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Art. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1890	fr.	10,444,997 »
Crédit demandé pour 1891.		10,582,798 »
En plus pour 1891. . . .	fr.	137,801 »

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues pour les diverses natures de pensions pendant l'année 1891.

Les différences en plus portent sur les pensions des Départements ci-après :

Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	fr.	80,000 »
Intérieur et Instruction publique		34,000 »
Agriculture, Industrie et Travaux publics.		40,000 »
Total. . . .	fr.	154,000 »
Les différences en moins réunies étant de		16,199 »
il reste en dernière analyse un accroissement de	fr.	137,801 »

Les augmentations s'expliquent par la progression des admissions à la retraite, qui est continue depuis plusieurs années, tout au moins pour le Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Art. 24. — *Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1890	fr.	1,303,000 »
Crédit demandé pour 1891.		1,323,000 »
En plus pour 1891. . . .	fr.	20,000 »

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement progressif du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor; elle est contre-balancée au Budget des Voies et Moyens.

RÉCAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
Article 7 . . . . . fr.	63,714 »	»
— 9	»	800,000 »
— 14	400 »	»
— 21	137,801 »	»
— 24	20,000 »	»
Fr.	221,915 »	800,000 »
Soit une diminution de fr.	578,085	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-quatre francs, huit centimes (fr. 99,387,124 08), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1890.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE Ier.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1re SECTION.					
	Dette dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.					
1	Dette à 2 1/2 %.	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78	»
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	»	»	»	80,598 14	»
	2me SECTION.					
	Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 23 avril suivant.					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. .	»	»	»	123,386 24	»
4	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02	»
	3me SECTION.					
	Dettes contractées depuis 1830.					
	§ 1er. Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 3 %.	15,595,770 »	1,039,718 »	16,635,488 »	16,635,488 »	»
6	Dette à 3 1/2 % (1re série).	4,831,372 87	276,078 45	5,107,451 32	5,107,451 32	»
7	— (2e série).	31,761,641 88	1,814,950 96	33,576,592 84	33,576,592 84	»
8	— (3e série).	6,030,000 »	396,000 »	7,326,000 »	7,326,000 »	»
	TOTAUX. . . . .fr.	64,617,775 53	3,526,747 41	68,144,522 94		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire.).				»	»
				A REPORTER. . . .fr.	68,369,671 34	»

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	68,369,671 34	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,330 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Vingt et unième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	15,700 »	
15	*A.* Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1er janvier 1877. (Art. 35, § 1er, de la convention du 1er juin 1877.) . . . . . fr. 5,391,169 »		80,618,326 08
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) . . . . . fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1er avril et au 1er octobre 1891 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	500,000 »	
19	*A.* Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 »		
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . 7,500 »	134,500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	80,618,326 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	»	80,618,526 08
	CHAPITRE II.		
	RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif.)	3,200,000 »	
21	Pensions diverses.	10,582,798 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 »	16,286,798 »
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite	564,000 »	
	(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)		
	CHAPITRE III.		
	INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	*a.* Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 1,320,000 »	1,323,000 »	
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . 3,000 »		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	9,000 »	2,482,000 »
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.	»	99,387,124 08

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 25 février 1890.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1891.

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des developpements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTERETS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement	Total par dette.
		CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE			
		1re SECTION. *Dettes dont l'origine est antérieure au 1er octobre 1830.*			
1	»	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1er juillet 1891 et au 1er janvier 1892)	5,498,990 78	»	5,498,990 78
2	»	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1891) . .	»	»	»
		2me SECTION			
		Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.			
3	»	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art 10 de ladite convention	»	»	»
4	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	»	»	»
		3me SECTION. *Dettes contractées depuis 1830*			
		§ 1er Intérêts et amortissement.			
		Dette à 3 %, d'un capital nominal de 519,859 000 francs provenant 1° de l'emprunt de 306 859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour, 2° de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois, 3° de l'emprunt de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformement à l'arrêté royal du même jour pris en execution de diverses lois.			
5	*a.*	Intérêts à 3 % du capital primitif de 519,859,000 francs (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1891) .	15,595,770 »	»	16,635,488 »
	b.	Dotation de l'amortissement 20 ct % de ce capital (mêmes semestres)	»	1,039,718 »	
		Dette à 3 ½ % (1re série) d'un capital nominal de 158,059,225 francs, provenant 1° de l'exécution de la loi du 26 août 1887, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2° de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en execution de diverses lois, conformement à l'arrêté royal du 11 juin 1886			
6	*a.*	Intérêts à 3 ½ % du capital de 158,059,225 francs (semestres au 1er juillet 1891 et au 1er janvier 1892)	4,851,372 87	»	5,107,451 32
	b.	Dotation de l'amortissement 20 ct % de ce capital (mêmes semestres)	»	276,078 45	
		Dette à 3 ½ %, (2e série) d'un capital de fr 907,475,482 22 provenant 1°) du capital de fr 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en execution de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2°) d'un capital de 7,881,400 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3°) d'un capital de 17,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 13 juin 1888			
7	*a.*	Intérêts à 3 ½ % du capital de fr 907,475,482 22 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1891)	31,761,641 88	»	33,576,592 84
	b.	Dotation de l'amortissement 20 ct % de ce capital (mêmes semestres).	»	1,814,950 96	
		Dette à 3 ½ % (3e série) d'un capital de 198,000,000 de francs, provenant : 1° du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2° d'un capital de 33 000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 13 juin 1888 .			
8	*a.*	Intérêts à 3 ½ % du capital de 198,000,000 de francs (semestres au 1er février et au 1er août 1891)	6,930,000 »	»	7,526,000 »
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 ct % de ce capital (mêmes semestres).	»	596,000 »	
		TOTAUX. . . .	64,617,775 53	3,526,747 41	68,144,522 94
9	»	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année (pour mémoire)			

À REPORTER. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1891.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1888.	*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	»	»	80,598 14	80,598 14	
123,386 24	123,386 24	»	»	123,386 24	122,257 89	
21,164 02	21,164 02	»	»	21,164 02	20,970 48	
16,635,488 »	16,635,488 »	»	»	16,635,488 »	16,635,488 »	
5,107,451 32	5,107,451 32	»	»	5,107,451 32	5,065,240 38	
33,576,592 84	33,512,878 84	63,714 »	»	33,451,316 04	32,802,316 05	
7,326,000 »	7,326,000 »	»	»	7,326,000 »	6,105,000 »	
»	800,000 »	»	800,000 »	500,000 »	548,976 96	
68,369,671 34	69,105,957 34	63,714 »	800,000 »	68,724,394 54	66,879,858 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		§ 2. Annuités diverses.	
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1er juillet 1891 et au 1er janvier 1892.) . . .	
11	»	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	»	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	»	Vingt et unième annuité (calculée à 4 ½ °/₀ sur un capital de 13,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	»	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	*A.*	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1er janvier 1877. (Art. 33, § 1er, de la convention du 1er juin 1877.) .	5,391,169 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.).	3,080,668 »
16	»	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1er avril et au 1er octobre 1891. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
		§ 3. Autres charges.	
17	»	Rente annuelle à 3 °/₀ provenant du capital nominal de fr. 1,409,634 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1890 au 12 avril 1891.). . .	
18	»	*Minimum* d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
19	*A.*	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	127,000 »
	B	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 »
		CHAPITRE Ier. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1891.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.	DÉPENSES de l'exercice 1888.	*Observations.*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
68,369,671 54	69,105,957 54	65,714 »	800,000 »	68,724,594 54	66,879,838 66	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
15,700 »	15,300 »	400 »	»	15,300 »	15,250 »	
8,471,837 »	8,471,857 »	»	»	8,471,857 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
500,000 »	500,000 »	»	»	490,000 »	488,314 22	Annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	»	»	134,500 »	60,552 26	
80,618,326 08	81,354,212 08	64,114 »	800,000 »	80,962,649 28	79,042,409 88	
Diminution. . . fr.		735,886 »				

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE II.	
		RÉMUNÉRATIONS.	
20	»	Rémunération en matière de milice. (*Crédit non limitatif.*)	
		Pensions diverses :	
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	576 »
	b.	— civiques	1,931 »
	c.	— de l'ordre de Léopold	31,000 »
	d.	Marine. — Pensions militaires	19,291 »
	e.	Pensions de la Cour des Comptes.	16,000 »
	f.	— du Département de la Justice	765,000 »
	g.	— — — (ecclésiastiques)	470,000 »
21	*h.*	— — des Affaires Étrangères.	80,000 »
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	654,000 »
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	400,000 »
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,200,000 »
	l.	— — de la Guerre (militaires)	4,555,000 »
	m.	— — — (civiles)	135,000 »
	n.	— — des Finances.	2,257,000 »
	o.	Arriérés de pensions de toute nature	20,000 »
22	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).	
23	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	
		CHAPITRE III.	
		INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.	
24	*a.*	Intérêts à 3 $^1/_2$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc.	1,320,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	3,000 »
25	»	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	
26	»	Intérêts à 2 $^1/_2$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1891.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.	DÉPENSES de l'exercice 1888.	*Observations.*
3,200,000 »	3,200,000 »	»	»	3,300,000 »	2,960,100 »	
10,582,798 »	10,444,997 »	137,801 »	»	10,444,997 »	10,074,289 14	Annexes nº 2 à 4.
1,940,000 »	1,940,000 »	»	»	1,940,000 »	1,555,224 87	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $^{1}/_{5}$ et de $^{2}/_{5}$.
564,000 »	564,000 »	»	»	564,000 »	564,000 »	
16,286,798 »	16,148,997 »	137,801 »	»	16,248,997 »	15,151,614 01	
Augmentation . . .		137,801 »				

1,325,000 »	1,303,000 »	20,000 »	»	1,303,000 »	1,303,346 52	
9,000 »	9,000 »	»	»	9,000 »	8,317 08	
1,150,000 »	1,150,000 »	»	»	1,150,000 »	1,101,780 11	
2,482,000 »	2,462,000 »	20,000 »	»	2,462,000 »	2,413,443 71	
Augmentation . . .		20,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1891.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Service de la dette proprement dite	
II.	Rémunérations	
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations	
	TOTAUX. . . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1891.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1890.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1889.	DÉPENSES de l'exercice 1888.	*Observations.*
80,618,326 08	81,354,212 08	»	735,886 »	80,962,049 28	79,042,409 88	
16,286,798 »	16,148,997 »	137,801 »	»	16,248,997 »	15,151,614 01	
2,482,000 »	2,462,000 »	20,000 »	»	2,462,000 »	2,413,443 71	
99,387,124 08	99,965,209 08	157,801 »	735,886 »	99,673,046 28	96,607,467 60	
Diminution. . . fr.		578,085 »				

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1891.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1883 à 1888.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1890 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1891.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1889, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1er janvier 1890.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1889.

ANNEXE N° 1. *État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1883 à 1888.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1883.	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	128,369 50	132,336 07	141,180 71	142,941 44	141,907 99	138,314 22
	Tongres à Bilsen.	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
	— à Ans	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
	Maeseyck	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai		200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »
TOTAUX . . . fr.		478,369 50	482,336 07	491,180 71	492,941 44	491,907 99	488,314 22

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1873 à 1887 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 297,937 10 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

ANNEXE N° 2.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1890.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1891.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES en plus.	DIFFÉRENCES en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	»	864	»	576	»	288
— civiques	»	3,756	»	1,931	»	1,825
— de l'ordre de Léopold	31,000	»	31,000	»	»	»
— de la marine (militaires)	»	23,291	»	19,291	»	4,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo	»	86	»	»	»	86
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	»	16,000	»	»	»
— du Département de la Justice	703,000	»	703,000	»	»	»
— — — (ecclésiastiques)	470,000	»	470,000	»	»	»
— — des Affaires Étrangères	80,000	»	80,000	»	»	»
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	620,000	»	654,000	»	34,000	»
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	360,000	»	400,000	»	40,000	»
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,120,000	»	1,200,000	»	80,000	»
— — de la Guerre (militaires)	4,555,000	»	4,555,000	»	»	»
— — — (civiles)	145,000	»	135,000	»	»	10,000
— — des Finances	2,237,000	»	2,237,000	»	»	»
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	»	20,000	»	»	»
TOTAUX. . . . fr.	10,417,000	27,097	10,561,000	21,798	154,000	16,199
	fr. 10,444,097		fr. 10,582,798		en plus fr. 137,801	

TABLEAU N° 5.

EXERCICE 1889. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1er

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1er janvier 1889.	MOUVEMENT pendant l'année 1889. Accroissement.	MOUVEMENT pendant l'année 1889. Décroissement.	SITUATION au 1er janvier 1890.	SITUATION au 1er janvier 1889.	MOUVEMENT pendant l'année 1889. Accroissement.	MOUVEMENT pendant l'année 1889. Décroissement.
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	2	»	»	2	576	»	»
Civiques	7	»	1	6	2,206	»	365
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	2	»	2	»	355	»	355
Militaires	3,038	244	217	3,065	4,452,181	385,069	345,818
Ordre de Léopold	174	»	18	156	17,400	»	1,800
Marine (militaires de la)	16	»	1	15	25,291	»	4,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo. . .	1	»	1	»	86	»	86
Pensions civiles :							
Pensions des Affaires Étrangères	24	1	4	21	67,185	7,500	9,724
— de la Justice.	271	10	29	261	721,118	50,142	110,762
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	299	43	31	311	629,347	89,775	55,885
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	901	113	80	934	1,043,023	185,477	112,453
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	199	32	19	212	375,554	47,213	24,853
— de la Guerre.	50	10	9	51	120,717	22,342	24,650
— des Finances.	1,702	111	155	1,658	2,105,507	214,816	225,804
— de la Cour des Comptes	2	2	2	2	8,922	2,080	9,450
Pensions ecclésiastiques	456	47	62	441	463,265	48,956	66,862
Pensions des veuves de l'ancienne caisse de retraite.	50	»	9	41	28,731	»	5,743
Pensions des professeurs et instituteurs communaux (1)	1,447	172	75	1,544	1,553,679	185,050	84,558
TOTAUX.	8,641	794	715	8,720	11,665,031	1,236,180	1,083,218
		AUGMENTATION : 79 pensions.				AUGMENTATION : 152,962 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1890.

SIONS.	SITUATION au 1er janvier 1890.	ACCROISSEMENTS. — Nombre de pensions accordées nouvellement	ACCROISSEMENTS. — Nombre de pensions accordées par suite de revision.	DÉCROISSEMENTS. — Nombre de pensions éteintes par suite de décès	DÉCROISSEMENTS. — Nombre de pensions éteintes par suite de revision.	Observations.
	576	»	»	»	»	
	1,931	»	»	1	»	
	»	»	»	2	»	
	4,469,452	242	2	215	2	
	15,600	»	»	18	»	
	19,291	»	»	1	»	
	»	»	»	1	»	
	64,959	1	»	4	»	
	660,498	19	»	29	»	
	663,237	41	2	30	1	
	1,114,967	109	4	78	2	
	397,754	32	»	19	»	
	118,409	10	»	9	»	
	2,184,429	111	»	155	»	
	2,452	2	»	2	»	
	445,539	46	1	61	1	
	22,988	»	»	9	»	
	1,635,051	164	8	68	7	
	11,816,893	777	17	702	13	
		794		715		

(1) Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : 2/5 par les communes, 1/5 par les provinces, 2/5 par l'État.

Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1889. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au payement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1er janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1er janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
	Ministère de la Justice.			
	Magistrats, fonctionnaires et employés			
1	Dereine, C.-A. J., président du tribunal de 1re instance de Tournai (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de celle du 25 juillet 1867)	71	7,000	303-304
2	Willième, T.-A., commis à la maison de sûreté de Liége (art. 3, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	67	300	344
3	Cohen, J.-L., surveillant des travaux à la maison spéciale de réforme de Saint-Hubert (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	60	941	Id.
4	Verstrepen, L., messager du parquet de la Cour d'appel de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	62	822	366
5	Ricard, P.-C.-J., juge au tribunal de 1re instance de Charleroi (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	55	3,278	18
6	Leroy, F.-J.-A., substitut du procureur du Roi près le tribunal de 1re instance de Tongres (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	37	2,003	Id.
7	Jansegers, P.-J., magasinier à la prison centrale de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	66	1,503	54
8	Morrau, E.-J., greffier de la justice de paix du canton de Paturages (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	55	641	102
9	Rousseeuw, A.-M., surveillant de 2e classe à la maison de sureté de Gand (art. 5, 6, 9, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886).	43	744	122
10	Wauters, J., greffier adjoint à la Cour de cassation (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	75	3,375	157
11	Devisser, E.-J., greffier de la justice de paix du canton nord de Charleroi (art. 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	69	2,550	Id.
12	Willems, G.-F., surveillant de 2e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	65	911	186
13	Bertrand, E.-J., surveillant de 2e cl. à la maison d'arrêt de Bruxelles (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	52	383	193
14	Jamar, F.-A.-G.-F., premier président de la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	72	9,625	227
15	Massart, L.-C.-J., substitut de l'auditeur général près la Cour militaire (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	66	5,184	227
16	Quintin, F.-J., surveillant de 3e cl. à la maison de sureté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	66	1,012	Id.
17	Mulders, J.-J., surveillant de 1re cl. à la maison d'arrêt de Turnhout (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	62	1,228	238-239
18	Clement, H.-N., chef de division à l'administration centrale du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1er de celle du 17 février 1849 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	67	4,399	256
19	De Jongh, P.-J., chef de division à l'administration centrale du Ministère de la Justice (art. 1er, 6, 8, 12, 13 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1886)	69	4,243	299
			TOTAL . . .	50,142
	Ministère de la Justice.			
	Pensions ecclésiastiques			
1	Despat, J.-J., curé de 2e classe à Etalle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	66	1,500	303-304
2	Baussart, F.-T., desservant à Emptinne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	80	1,200	Id.
3	Flamme, J.-B.-E., desservant à Boussoit (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844)	78	1,200	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
4	Bidet, N.-A.-J., desservant à Brasmenil (art. 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,178	303-304
5	Verdonck, F.-H, desservant à Beernem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,130	Id.
6	Allard, M., desservant à Frizet (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	986	Id.
7	Scohy, C.-J., desservant à Thy-le-Château (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	54	593	Id.
8	Stiévenard, A.-J., desserv. à Croix-lez-Rouveroy (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	707	Id.
9	Huberty, A.-C., desservant à Cowan (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,082	Id.
10	Danis, P., curé de 2e classe à Assche (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	79	1,600	330
11	Vervoort, J.-J., desservant à Etterbeek (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	85	1,200	Id.
12	Demaret, T.-H,, desserv. à Leernes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	74	1,155	Id.
13	Dupriez, F., desservant à Eessen (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,116	Id.
14	Dautrif, A.-A.-J., desservant à Bolinne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.
15	Warzée, H.-J.-L., desserv. à Bois-de-Villers (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.
16	Dardenne, N.-A., desservant à St-Remy (art. 12, 23, 24 et 40 la loi du 21 juillet 1844).	67	1,069	344
17	Leroy, P.-J.-V., desservant à Profondeville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	366
18	Verreet, J.-J., vicaire à Niel (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	700	Id.
19	Talpe, B.-F., chapelain à Hooglede (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	589	Id.
20	De Maeyer, H.-F., desservant à Petit-Jamine (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	849	18
21	Schleder, C.-J., desservant à Cens (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	54
22	Caise, M.-J., desservant à Villers-St-Amand (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	81	1,260	54
23	Lapostolle, E., desserv. à Calonne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	564	Id.
24	Deroitte, V.-B.-J., desservant à Fanzel (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	57	486	49-50
25	Nélis, F.-T, desservant à Vieux-Sart (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	45	535	Id.
26	Baltus, J.-F., chapelain à Maredret (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	60	772	102
27	Denuit, L.-H.-J., desservant à Guignies (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,100	122
28	Bosquée, T.-F., desservant à Rendeux-Haut (art. 12, 20, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	51	428	130
29	Goossens, J.-J.-H., desservant à Attenhoven (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.
30	Peeters, P.-J., desservant à Ruysbroeck (Anvers) (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	55	622	157
31	Heindrichts, H.-J, desservant à Bettincourt (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	48	581	Id.
32	Goffin, P.-L., desservant à Mesnil-St-Blaise (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,125	Id.
33	Sagin, J.-J., desservant à Anhée (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,145	Id.
34	Michiels, G.-J.-N,, desservant à St-Roch (Lacken-Molenbeek) (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	186
35	Poelaert, H.-F., desservant à Bambrugge (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1.145	Id.
36	Vanlangenhove, F., vicaire à Kemseke (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	456	193
37	Herbst, G.-F.-C, pasteur de l'église évangélique à Bruxelles (art. 3, 6, 8, 12, 28 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1er de celle du 10 janvier 1846).	61	1,764	227
38	Gaspar, J.-H, curé de 1re classe à Arlon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	2,047	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
26	Quinet, L.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	56	191	250-251
27	Mesplon, V.-A., instituteur à l'école moyenne à Pâturages.	60	1,704	241
28	Linden, N., surveillant à l'athénée royal d'Arlon.	60	1,828	241
29	Gérard, L., portier-concierge à l'athénée royal d'Arlon.	66	740	244
30	Mueller, G.-F., directeur à l'administration provinciale d'Anvers.	70	4,855	349
31	Maus, M., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	64	972	264
32	Houvenaghel, P.-A., professeur à l'école moyenne à Nieuport.	75	116	265
33	Sale, L.-J., professeur à l'athénée royal de Liége.	66	3,057	299
34	Davidts, J.-H.-N., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de Saint-Trond.	65	256	62
35	Beckers, A.-A.-J., maître de musique à l'école moyenne d'Anvers.	69	554	45
36	Buol, M.-C.-A., professeur à la section normale primaire de Bruges	62	1,171	18
37	Lagye, B.-J., professeur au conservatoire royal de musique de Gand.	71	1,585	349
38	Leroy, M.-F.-A., professeur ordinaire à l'Université de Liége.	67	10,000	364-365
39	Laurent, A.-F., instituteur à l'école moyenne à Houdeng-Aimeries.	60	1,700	24
40	Levoz, T.-M.-F., directeur de l'école moyenne à Spa.	60	3,664	24
41	Hénoul, F.-D.-M.-A., secrétaire-trésorier de l'athénée royal de Liége.	71	1,866	27-28
42	Hertogh, H., professeur à l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers.	67	3,958	59
	TOTAL. . . .	. .	103,257	

Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Professeurs et instituteurs communaux.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
1	Mme Casteleyn-Cornette, A.-M.-A.	52	445	»
2	Pourbaix, A.-B.	58	2,417	»
3	Roquet, H.-L.	52	824	»
4	Vander Elst, H.-J.	54	1,008	»
5	Wiket, F.-J	57	1,429	»
6	Destrebecq, A.-D.-J.	55	903	»
7	Aerden, J.-F.-X.	52	1,567	»
8	Caron, A.-G.	47	967	»
9	Cornelissem, L.	56	1,036	»
10	Ve Vandevelde-Vanderhaegen, M.-M.	80	12	»
11	Dauby, L.-M.	45	745	»
12	Ecrepant, D	56	1,778	»
13	Flick	57	661	»
14	Michel, P.	48	707	»
15	Marechal, J.-F.	54	725	»
16	Nicolas, F.	53	597	»
17	Grégoire, J.	52	1,213	»
18	Leruse, F.	56	1,571	»
19	Renwart, F.-J.	61	1,057	»
20	Anciaux, V.-A.	55	744	»
21	Soreyn, E.-A.	58	678	»
22	Hurbin-Gorlia (Mme), J.-S.-E. .	52	337	»
23	Mlle Helskens, A.-F.	48	1,299	»
24	Fontaine, A.-P.-F.	55	2,091	»
25	Guersay, E.-H.-J.	54	1,253	»
26	Roulin, A.	56	1,338	»
27	Mlle Scarcez, L.-A.	60	645	»
28	Verhoeye, A.	53	1,675	»
29	Hallut, N.-J.	54	1,517	»
30	Claude, H.-J.	50	971	»
31	Renier, C.-N.-L.-A.	65	635	»
32	Schaeger, N.	50	862	»
33	Mme Maréchal-Chefneux, P.-A. .	53	1,605	»
34	Van Nieuwenhuyse, P.	60	1,820	»
35	Mlle Aillez, J.	56	908	»
36	Desommes, J.-G.	53	1,033	»
37	Dobbelaere, C.-L.	59	2,221	»
38	Mlle Daumeries, C.-F.	55	2,693	»
39	Gosselin-Pluquet (Mme), M.-J.-L.	56	1,942	»
40	Lemaître, L.-G.	60	1,090	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
41	Schillings, L.	51	1,711	»
42	Vanwymeersch, E.-N.	42	214	»
43	Houvenaghel, P.-L.	44	965	»
44	Goeminne-Terblonde	55	934	»
45	Noël, C.-J.	50	1,125	»
46	Verhalle, A.	60	1,176	»
47	Biot, N.	63	689	»
48	Lambert, H.-J.	55	250	»
49	Huberland-Cabra, V.-J.	55	414	»
50	Dawant, A.-A.-B.	61	1,721	»
51	Debruyn, J.-A.	60	1,458	»
52	Geeraerts-Donnez, F.-A.	60	1,357	»
53	Plessers, J.-M.	61	766	»
54	Roussenfeld, F.-E.-R.-D.	54	651	»
55	Bièva, L.-J.	57	1,525	»
56	Delville, J.	58	1,266	»
57	Janot, J.-J.	61	1,102	»
58	Recht-Lejeune, L.-E.-N.	28	260	»
59	Thomas, N.-J.	51	1,389	»
60	Hubin, F.-V.-J.	54	1,051	»
61	Moucheron, A.	60	461	»
62	Van Hoeck, B.-J.	60	545	»
63	Lambert, J.-B.	55	275	»
64	Smeets, J.-M.	55	277	»
65	De Permentier, P.-J.	55	175	»
66	François, P.-J.	57	1,688	»
67	Wallaert, M.-E.	53	402	»
68	De Winter, A.-M.-P.	55	64	»
69	Claise, C.-A.	57	918	»
70	Jallet, H.-A.	50	968	»
71	Van Durme, H.	54	1,696	»
72	Bollen, J.-M.	55	985	»
73	Jaumin, A.-A.	54	1,080	»
74	Nefontaine, J.	58	1,113	»
75	Polaerts, P.-G.	53	1,068	»
76	Piret, L.-M.	52	1,258	»
77	Rynders, P.-A.	57	950	»
78	Jonckeer, F.	58	1,423	»
79	Martin, J.-V.	60	1,182	»
80	Rynders, J.-N.	54	884	»
81	Vande Velde, F.-A.	59	258	»
82	Ternest, C.	55	3,129	»
83	Van Zalen, J.-J.	56	1,220	»
84	Madou, A.	46	779	»
85	Moraut, D.-A.	53	956	»
86	Roets, L.-L.	56	970	»
87	Tyon, F.-J.	52	1,264	»
88	Vanheugen, N.-J.	55	2,855	»
89	Bossaerts, J.-C.	61	1,573	»
90	Carpentier, C.	62	1,101	»
91	De Wolf, A.	53	1,454	»
92	Hallez, C.-T.	63	2,618	»
93	Moors, H.	60	1,907	»
94	Adam, M.-M.-M.	60	1,380	»
95	Jeanjean, P.	54	1,089	»
96	Leblanc, F.	55	1,535	»
97	Rosa, G.-J.	62	2,425	»
98	Glatigny, C.-J.	58	1,105	»
99	Bouchez, E.-J.-N.	40	178	»
100	Claes, C.	56	1,205	»
101	Dessart, D.-F.	40	762	»
102	Detal, E.-J.	57	1,126	»
103	Durbecq-Neffe, C.-J.	59	465	»
104	Hébert-Stevens, J.-C.-J.-L.-J.-A.	52	567	»
105	Taburiaux, Th.	43	706	»
106	Tossens, L.-J.	51	1,176	»
107	Van Steene, C.	61	1,374	»
108	Waermoes, J.-A.	56	1,606	»
109	Lambotte, J.-J.	65	1,288	»
110	Storms, L.	53	1,651	»
111	Servais J.-P.	61	1,000	»
112	Quinet, L.-J.	56	1,726	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
113	Wathelet, P.-J.-J.	50	1,041	»
114	Mesplan, V.-A.	60	562	»
115	Ducornez, J.-F.	70	175	»
116	Horgnis-Henquin	51	519	»
117	Mathys, E.	29	202	»
118	Vercruyce, N.	56	1,489	»
119	Faux, A.-J.	59	501	»
120	Mensing, J.-H.	58	1,227	»
121	Olivier, J.-B.	55	455	»
122	De Smaele, D.	50	1,256	»
123	Janssens, J.-J.	58	687	»
124	Froment, D.-F.	67	2,000	»
125	Petitjean, H.-J.-J.	56	689	»
126	Van Zalen-De Neus, N.-A.-C.	55	1,165	»
127	Maus, M.	64	1,228	»
128	Houvenaghel, P.-A.	76	244	»
129	Peeters-Labhaye, P.	59	595	»
130	Roland-Herve, A.-E.-P.	37	463	»
131	De Vreese, E.-N.	58	1,448	»
132	Joye, E.	60	1,222	»
133	Buyse, J.-B.	61	1,080	»
134	Christiaens, P.-F.	62	4,581	»
135	Martin, F.-A.	50	691	»
136	Mertens, J.-F.	55	1,533	»
137	Sale, L.-L.-J., dit Salle, A.	66	647	»
138	Henrion, F.-A.	57	567	»
139	Alard, dite Allard, A.	67	345	»
140	Boreux, A.-A.	59	655	»
141	Bourtembourg, E.-J.	45	858	»
142	Coryn, E.	56	685	»
143	Du Bois, F.-A.	53	1,158	»
144	Bernier, H.-J.	45	890	»
145	Gils, L.	61	1,454	»
146	Pinte-Vincx, J.-A.	51	80	»
147	Bouchat, A.-J.	58	567	»
148	Box, L.	50	1,099	»
149	Byl, L.	56	1,497	»
150	Denys, J.	52	1,889	»
151	Van Lays-Verbist, N.-T.	50	1,086	»
152	Buol, M.-C.-A.	62	904	»
153	Pirlet-Nihoul, M.-R.-C.	60	1,578	»
154	Van Engeland, J.-B.	56	1,840	»
155	Rasquin-Moxhet, M.-C.	55	76	»
156	Desurpalis, A.-J.	67	1,268	»
157	Lhoir, C.-D.	56	1,431	»
158	Noël, C.-J.	60	1,418	»
	TOTAL.		175,890	

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

Fonctionnaires et employés.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
1	Renson, H.-G.-J., garde-rivière au service de la Meuse (art. 1 et 8).	65	675	»
2	Bellefroid, J.-L., secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, etc. (art. 1, 8 et 15).	74	7,500	»
3	Culot, A.-J., garde forestier à Houyet (art 3 et 8).	61	94	»
4	Van Laeys, C., garde forestier (art. 1 et 8).	71	56	»
5	Courtois, J.-B., éclusier au canal de Charleroi à Bruxelles (art. 3 et 8).	63	899	»
6	Liétard, S.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	69	424	»
7	Jacquet, P.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	71	371	»
8	Adam, L., pontonnier au canal de Mons à Condé (art 3 et 8).	63	407	»
9	Vercammen, G., garde forestier (art. 3 et 8).	69	192	»
10	Seyler, H.-F.-E., conducteur principal de 1re classe des ponts et chaussées (art. 3 et 8).	63	2,428	»
11	Wittebroodt, C.-F., surveillant de 1re classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	70	2,103	»
12	Gelissen, H., garde forestier (art. 1 et 8).	75	450	»
13	Mullaert, C.-L., pontonnier à Bruges (art. 1 et 8).	69	518	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
14	Jeggers, I.-J., conducteur principal de 2e classe des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 13).	69	2,673	»
15	Rodenbach, C.-F.-A., vérificateur des poids et mesures (art 1 et 8).	65	3,569	
16	Vandeketel, F.-J., aide-éclusier (art. 1 et 8).	72	735	»
17	Vankerm, H., directeur au Ministère de l'Agriculture, etc. (art. 1 et 8).	65	5,138	»
18	De Poorter, L., éclusier contrôleur à Bruges (art. 1, 8 et 15).	75	1,248	»
19	Leruth, F.-I., éclusier sur l'Ourthe canalisée (art. 5, 8 et 14)	68	300	»
20	Coulouvaux, N.-J., garde forestier (art 5 et 8).	72	55	»
21	Leblanc, L.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 13).	69	577	»
22	Parisel, L.-E., directeur au Ministère de l'Agriculture, etc. (art. 1, 8 et 13).	72	5,100	»
23	Poirot, F.-J.-A., brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	69	825	»
24	Preumont, A.-L.-J., brigadier forestier (art. 1, 8 et 13).	66	825	»
25	Blasin, A.-J., pontonnier au canal de Pommerœul à Antoing.	66	550	»
26	Lamury, C.-J., commis de 1re classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 3, 8 et 13).	69	2,100	»
27	Gevenois, J.-B.-F., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8).	67	2,669	»
28	Vigneron, J.-B., palefrenier du haras de l'État (art. 5 et 8).	59	656	»
29	Vandamme, F., chef de bureau à l'administration centrale (art. 1 et 8).	66	3,080	»
30	Badré, A.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	67	386	»
31	Pype, P.-F., garde forestier (art. 1 et 8).	76	55	»
32	Salpéteur, H.-J., garde forestier (art. 1 et 8).	75	517	»
	TOTAL	. .	47,215	
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
	Fonctionnaires et employés.			
1	Bouillot, F.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	1,150	350
2	Fleury, A.-C.-A., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	39	581	»
3	Bossut, H.-F.-J., 1er chef-garde (art. 1 et 8, § 2).	68	1,992	»
4	Le Docte, Th.-D., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	68	3,837	»
5	Mottin, J.-B.-D., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	68	2,625	»
6	Bonet, J.-J.-L., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	68	2,361	»
7	Raparlier, F.-A.-G., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	68	4,150	»
8	Fréson, H., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	68	1,525	»
9	Sorel, P.-F., contre-maître charpentier au service de la marine (art. 3 et 8, § 1).	65	1,014	»
10	Van Snick, J.-D.-J.-G., chef de bureau au secrétariat général (art. 3 et 8, § 1).	63	3,788	42-43
11	Kesseler, P.-M.-J.-D., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	69	5,112	»
12	De Coninck, J.-J., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	69	2,525	»
13	Grapin, P.-J., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	72	1,109	»
14	Nihard, E., chaudronnier au service de la marine (art. 1 et 8, § 1).	70	1,100	»
15	Éveraert, J.-E., pilote de 1re classe (art. 3 et 8).	58	1,831	»
16	Mondelé, Ch.-L., huissier au secrétariat général (art 1, 8 et 13).	68	1,563	»
17	Voué, P.-A.-A., chef de division au chemin de fer (art. 1, §§ 1 et 13)	68	4,381	»
18	Museur, A., chef de bureau des télégraphes (art. 1 et 8, § 1).	68	2,672	»
19	Sorel, P.-F., contre-maître charpentier au service de la marine (art. 3 et 8, § 1).	64	1,074	77-78
20	Rogister, N.-E., directeur de service à l'administration des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 13 et 59).	68	5,775	96
21	Demarteau, M.-F.-Th., chef de bureau à l'administration des postes (art. 1 et 8, § 1).	68	3,511	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du *Moniteur*
22	Persyn, C-G C, commis-chef à l'administration de la marine (art 3 et 8, § 1)	51	1,203	96
23	Lepaily, A J, facteur rural (art 3 et 8)	65	617	»
24	Willem, P J, facteur rural (art 3 et 8)	63	728	»
25	Jadot, C-B, facteur rural (art 3 et 8)	65	664	»
26	Steinotte, V J, facteur de perception (art 3 et 8).	62	786	»
27	Quentin, D-H, facteur de perception (art 3 et 8)	61	781	»
28	Maertens, A-C-L, facteur rural (art 3 et 8)	61	695	»
29	Mahy, J J, facteur rural (art 3 et 8)	61	744	»
30	Seghin, E C, facteur rural (art 3 et 8)	61	589	»
31	Salence, C J, facteur des postes (art 3 et 8)	60	715	»
32	De Wit, A, facteur de perception (art 3 et 8)	59	812	»
33	Nolet, I F, facteur rural (art 3 et 8)	59	698	»
34	Lambert, J-L, facteur rural (art 3 et 8)	58	595	»
35	Grandelet, E-F facteur rural (art, 3 et 8)	57	651	»
36	Golard, A-J, facteur rural (art 3 et 8)	55	524	»
37	Calembert, F B, facteur rural (art 3 et 8)	53	554	»
38	Wilputte J G, facteur rural (art 3 et 8)	52	529	»
39	Guillaume, L, facteur de perception (art 3 et 8)	51	765	»
40	Schayes E I, facteur de perception (art 3 et 8)	49	742	»
41	Lobelle, C, facteur rural (art 3 et 8)	48	426	»
42	Chaqueue, F J, facteur rural (art 3 et 8)	45	322	»
43	Haesaert, M, facteur de perception (art 3 et 8).	40	592	»
44	Barthelemy, L-A, facteur rural (art 3, 8 et 14)	32	300	»
45	Herman, P., facteur rural (art 3 et 8)	55	520	»
46	Despiets, F, facteur rural (art 3 et 8)	65	601	96
47	Tytgat, C, facteur de station (art 1 et 8, § 1)	68	1,227	»
48	Mallet, J-B-H, chef de station (art 1 et 8, § 1).	66	2,140	»
49	Fréson, H, chef-facteur au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	69	1,836	144
50	Gellens, I-A E, chef de bureau au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	45	1,736	»
51	Chevalier, F-F-F-T, commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	40	798	»
52	Hennequin, I T F, chef de bureau au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	50	2,388	»
53	Van Loo, F, commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	59	785	»
54	Deroo, L C A, facteur rural (art 3, 8 et 13)	65	900	
55	Swallen, J-B, facteur rural (art 3 et 8)	59	647	»
56	Questeman, E facteur de perception (art 3 et 8)	56	871	»
57	Bouchez, N-I, chef de bureau au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	72	1,562	»
58	Marliere, F F-J, commis au chemin de fer (art 1 et 8, §§ 1 et 15)	68	2,325	»
59	Arissé, I A, portier au chemin de fer (art 1, 8 et 15)	66	1,350	»
60	Houtman, C-H, chef garde au chemin de fer (art 3 et 8)	56	1,415	»
61	Van Loo, L-A, pilote (art 3 et 8)	51	1,468	»
62	Herpain, L-A, commis des postes (art 3 et 8, § 1)	40	1,098	»
63	Keppens G-E, commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1)	37	607	»
64	Bertinchamps H-I, commis au chemin de fer (art 3 et 8, § 1).	45	654	198
65	Maghin, Th, facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	66	635	»
66	Creyf, P A, facteur des postes (art 3 et 8)	58	848	»
67	Brahy, P-J, facteur rural (art 3 et 8).	57	609	»
68	Woussen, J-B-C, facteur rural (art 3 et 8).	57	607	»
69	Dumortier, C-L, facteur de perception (art. 3 et 8)	56	840	»
70	Westerlinck, R, facteur rural (art 3 et 8, § 2).	50	568	»

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
71	Vanderzwalm, Th, facteur des postes (art 3 et 8).	49	559	198
72	Pairoux, J-J, facteur des postes (art 3 et 8)	47	664	»
73	Dehoul M D, commis au chemin de fer (art 1er et 8, § 1er)	68	1,942	»
74	Mayard, J-J, chef de division au chemin de fer (art 1er et 8, § 1er)	67	3,897	»
75	Iteibeke, E J-B, facteur de station (art 1er et 8)	67	1,146	»
76	Dermer, J-B, commis chef au chemin de fer (art 1er et 8)	67	2,786	»
77	Guelton, J, commis chef au chemin de fer (art 1er et 8, §§ 1er et 15)	67	3,000	»
78	Ancolet, G, facteur rural (art 3 et 8)	62	675	237
79	Allinckx, I-B, chef de station (art 1er et 8)	67	3,150	»
80	Bastin, E, agrec au chemin de fer (art 3 et 8, § 1er).	49	483	»
81	Horst, A-J facteur de station (art 3 et 8)	56	504	»
82	Arnouts, J, facteur de perception (art 3, 8 et 15)	62	1,050	»
83	Delulle, C-H, sous-chef de section au chemin de fer (art 3 et 8, § 1er)	40	738	»
84	Gossens, J-B-L, percepteur des postes (art 1er et 8, §§ 1er, 15 et 59)	67	3,050	»
85	Duchêne, C-L, commis-chef à l'administration des postes (art 1 et 8, §§ 1, 15 et 59).	67	3,000	»
86	Vranken, L-F-G, chef de station (art 1er, 8 et 15)	67	4 456	»
87	Clément, B-A L-M.-A, chef de bureau des postes (art 1 et 8, §§ 1, 15 et 59)	67	3,556	»
88	Hasaert, P-F, chef de station (art 1er et 8, §§ 1er et 15)	67	4 643	»
89	Peeters, J F, commis-chef à l'administration des postes (art 1er et 8, § 1er)	67	2,977	»
90	Groeven, N-L, chef de station (art 1er et 8, § 1er)	67	2,372	»
91	Seghin, D-S, chef de station (art 1er et 8, § 1er)	67	4,308	»
92	Haut, H-A, directeur de service à l'administration des chemins de fer (art 1er et 8, § 1er)	67	6,050	»
93	Bartholomeus, V facteur de station (art 1er et 8, §§ 1er et 15).	65	1,387	237
94	Vogels, J-M P-C, chef de station (art 1er et 8, § 1er)	65	3,895	»
95	Henry, A A, percepteur des postes (art 3 et 8, § 1er)	56	1,648	»
96	Remer, P-F, pilote de rivière (art 3 et 8)	51	1,485	»
97	Lenssen, A-A, auxiliaire des postes (art 3 et 8 §§ 1er et 14 modifié)	31	500	»
98	Duvivier, C, percepteur chef de station (art 1er et 8, §§ 1er et 15)	67	4,250	298
99	Dorsinfang, H-I, percepteur des postes (art 1er et 8, § 1er)	67	1,302	»
100	Lenssens, S-B, percepteur des postes (art 1er et 8, § 1er).	67	1,096	»
101	Canty, L, chef de station (art. 3 et 8, § 1er)	46	1,137	»
102	Gilson V, facteur de station (art 5 et 9)	38	972	»
103	Vandenherieweghen, F, percepteur des postes (art 1er et 8, § 1er)	67	2,600	»
104	Lupsin, C F., facteur rural (art. 1er et 8)	66	660	»
105	Gortebeeck, H-I, facteur de perception (art 1, 8 et 13)	66	965	»
106	Philippe, P-J, facteur rural (art 3, 8 et 13).	65	750	»
107	Degroote, J-C, facteur des postes (art 3 et 8)	61	810	»
108	Bouhisse, L-N-J, facteur rural (art 3 et 8, § 2)	57	680	»
109	Sanglier, L, facteur des postes (art 3 et 8)	52	645	»
110	Durel, L, chef de station (art 3 et 8, § 1er).	59	3,418	»
111	Hecquet, L, facteur des postes (art 3, 8 et 13)	63	955	»
112	Peeters, G, facteur rural (art 3, 8 et 13	64	750	»
113	Lecoq, J, facteur rural (art 3 et 8)	58	725	»
	TOTAL. . . .		183,477	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
	Ministère de la Guerre			
	(*Pensions civiles*)			
1	Boels, C.-L., bouteseu	67	754	»
2	Lecomte, F.-V, agent de casernement.	53	132	»
3	Moël, G.-G.-G, professeur émérite Ecole militaire et École de guerre	70	5,450	»
4	Debiève, F.-J.-C.-A., chef de bureau à titre personnel.	65	2,866	»
5	Dewilde, P., professeur émérite École militaire.	54	6,500	»
6	Collaert, X.-J.-G, garde du génie de 1re classe	57	1,948	»
7	Rossomme, J.-A.-G, portier-consigne.	60	250	»
8	Dechange, A.-J.-J., employé supérieur à la fonderie.	65	2,187	»
9	Dierckx, J., chef de division . . .	70	5,351	»
10	Manderlier, L.-F., agent de casernement	62	170	»
	TOTAL.		25,588	
	Ministère de la Guerre.			
	(*Pensions militaires.*)			
1	Stasse, C.-P.-J, capitaine (art. 20).	54	3,125	43
2	Bonet, E.-H, lieutenant (art 20).	55	1,850	Id.
3	Pilloy, C E, capitaine (art. 21) .	44 1/2	2,175	Id
4	Vandevijver, P.-T.-C., capitaine (art 21)	47 1/2	2,438	Id.
5	Burton, J.-B, capitaine (art. 21) .	44 1/2	1,594	Id.
6	Van der Beken, R.-A, capitaine (art 21).	50	2,188	Id.
7	Raygars, A.-M.-B., Lieutenant (art 21)	38	1,064	Id.
8	Horions, C.-L., soldat (loi du 27 mai 1840).	38	274	44
9	Wanderpepen, F.-J, soldat (loi du 27 mai 1840)	41	307	Id.
10	Stroobant, G, soldat (loi du 27 mai 1840).	35 1/2	274	Id
11	De Ceuleneer, H., soldat (loi du 27 mai 1840)	37 1/2	270	Id.
12	Dumortier, C.-J., maréchal ferrant (loi du 27 mai 1840).	37 1/2	274	Id
13	De Schrynmakers J.-L.-G (écuyer) colonel (art. 1er)	58 1/2	5,000	40
14	Baeay, A, colonel (art. 1er) . . .	55	5,000	Id
15	Carbonelle, J.-J.-A, colonel (art 1er)	60	5,000	Id
16	Hamer, J.-M., lieutenant-colonel (art 1er)	58	4,000	Id
17	Marx, J, major (art. 1er)	58	3,300	Id.
18	Rothermel, E.-J.-J., capitaine (art 1er)	55	3,000	Id
19	Ronday, M., major (art 2 § 3)	58	3,135	Id
20	Loppens, C.-L, capitaine (art 2§3)	55	2,665	Id
21	Tydgadt, E. A., capitaine (art 2§3)	55	2,513	Id.
22	Courtin, L.-E.-P, capitaine (art 2 § 1)	50	2,588	Id.
23	Neveu, F, capitaine (art 2 § 1).	48	1,969	Id
24	Rousseaux, L.-F, capitaine (art 2 § 1).	53	2,738	Id
25	Gailliaert, H.-J., capitaine (art. 2 § 1).	46 1/2	1,038	Id
26	Claes, T.-A, tisanier (art. 21) . .	51	735	41
27	Degroote, A, tisanier (art 21) . .	44	685	Id.
28	Vermeulen, J.-L., premier sergent clairon (art 21).	59 1/2	840	Id.
29	Gilis, F.-A, musicien gagiste (art. 21).	42	672	Id.
30	Braham, J.-S., soldat (art. 21) .	45	380	Id
31	Verachtert, F.-A., musicien gagiste (art 21).	55 1/2	794	Id.
32	Hockers, M, sergent (art. 21) . .	52 1/2	777	Id
33	Janssens, C.-J. M., sergent (art 21)	51 1/2	722	Id.
34	De Block, E, premier sergent (art 21).	60	815	Id.
35	Bullaert, F J, brigadier (art 21).	50 1/2	570	Id
36	Hoton, J, trompette major (art. 21)	53	798	Id.
37	De Ridder, L, conducteur d'artillerie de 1re classe (art 21).	51 1/2	893	Id.
38	De Beer, A.-G.-E.-M, maréchal des logis chef (art 21).	58 1/2	693	Id.
39	Vanherweghe, P, maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	58 1/2	1,020	Id
40	Liévin, A. C, maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	48 1/2	761	Id.
41	Lawarie, G.-J., gendarme (art 21)	56	669	Id
42	Masson, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	55	662	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.
43	Lorent, A.-L. J., gendarme (art 21)	51	641	41
44	Degryse, P.-J., gendarme (art 21).	51½	634	Id
45	Kiertz, N.-F., gendarme (art 21)	48½	627	Id
46	Lagrou, L.-J., gendarme art 21)	56½	625	Id
47	Massin, F.-J., gendarme (art 21)	47½	620	Id
48	Lepage, J.-B., gendarme (art 21)	55	616	Id
49	Nicolay, H.-J., gendarme (art 21)	46½	613	Id
50	Gillet, J.-J., gendarme (art 21)	50½	606	Id
51	Clesse, J. J., gendarme (art 21)	44	599	Id
52	Aubertin, M. C., gendarme (art 21)	45½	561	Id
53	Marnette, C. J., gendarme (art 21)	45½	560	Id
54	Dehaeck, C., soldat réformé (art 21)	56½	342	Id
55	Janssen, H.-J., Major (art 20).	57½	3,630	39
56	Pyr dit Ruys, A.-J. A., soldat (loi du 27 mai 1840)	43	276	44
57	Sarazin, H.-M.-A., major (art 20).	54	3,630	88
58	Keiner, J.-J., caporal (loi du 27 mai 1840.	40	330	141
59	De Wandeler, A., soldat (loi du 27 mai 1840)	51	326	Id
60	Demasy, E.-C. E., capitaine (loi du 27 mai 1840)	44	1,350	143
61	Mouzon, H., capitaine (loi du 27 mai 1840)	37½	1,075	Id
62	Verhagen, P. J. capitaine (loi du 27 mai 1840).	40½	1,225	Id
63	Bar, E. A.-J., lieutenant (loi du 27 mai 1840)	30½	740	Id.
64	Simon, L.-M.-J., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840)	33	616	Id
65	Vedrine, J.-M.-J., lieutenant général (art. 1er)	63	7,500	141
66	Moerman, J., sergent (art 19)	37½	840	150
67	Dargent, A.-X., gendarme (art 20)	43½	700	Id.
68	Mellaerts, A., tisanier (art 21)	48½	727	Id
69	Coucke, C., ouvrier (art 21)	60	480	Id
70	Minten, H.-S., sergent (art 21)	56	676	Id
71	Gourdin, L.-G., caporal (art 21)	43	426	Id
72	Haelewyck, M.-A.-L., musicien gagiste (art 21)	50½	827	Id
73	François, J.-F., lieutenant (art 2, § 3)	55	1,712	145
74	Bay, A.-J., musicien gagiste (art 21)	54½	760	150
75	De Graef, G. L., premier sergent clairon (art 21)	58½	836	Id
76	Werson, N.-D. premier-sergent (art 21).	47	731	Id
77	De Jong, F. A., maréchal-ferrant (art 21)	63	480	Id
78	Schmidt, C.-G., conducteur d'artillerie de 1re classe (art 21)	59½	1,020	Id.
79	Lambrichts, A., adjudant de batterie (art 21)	56	815	Id.
80	La Casse, A. F., adjudant de batterie (art 21)	41½	727	Id
81	Vercauteren, C., trompette (art 21)	47½	404	Id.
82	Cuvelier, P., maréchal des logis chef (art 21)	45	756	Id
83	Petit, J.-B.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	60½	1,020	Id
84	Gillet, J.-B., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	58	1,000	Id
85	Gelhausen, P., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	56½	1,000	Id
86	Frayman, C. L. J., maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	50½	958	Id
87	Pierre, J.-M. brigadier de gendarmerie (art 21)	46	718	Id
88	Gerard, G.-J., brigadier de gendarmerie (art 21).	42	571	Id
89	Robert, J.-B., gendarme, (art 21).	54	665	Id
90	Stroom, J.-B., gendarme (art 21)	57½	651	Id
91	Carnoy, H., gendarme (art 21) .	50½	644	Id
92	Cornelis, E., gendarme (art 21)	49½	637	Id
93	Louette, F.-J., gendarme (art 21)	48	627	Id.
94	Andrianne, J. J., gendarme (art. 21)	49	588	Id
95	Balleux, L. J., gendarme (art 21)	45½	581	Id
96	Bontemps, F.-J., gendarme (art 21)	38	560	Id
97	Voet, V., gendarme (art 21)	44½	560	Id
98	Marrion, E.-J., gendarme (art 21).	28½	560	Id
99	Xhoffer, M. C. J., général-major (art 1er)	62½	6,200	145
100	Felsenhart, J.-P., intendant de 1re classe (art 1er).	63	5,000	Id.
101	Vanhoutte, G.-F.-J., colonel (art 1er)	59½	5,000	Id
102	Bertrand, P., colonel (art 1er) .	56½	5,000	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
103	Bougard, L.-H., colonel (art. 1er).	58	5,000	145
104	Detillieux, A.-T., capitaine (art. 1er).	55	3,000	Id.
105	Sonval, H.-A., capitaine (art. 1er).	55	3,000	Id.
106	Simar, C.-M., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 1er).	69 1/2	2,220	Id.
107	de Hollain, C.-E., (Écuyer) lieutenant-colonel (art. 2 § 3).	58	3,750	Id.
108	Déom, F., major (art. 2 § 3) . .	58	3,218	Id.
109	De Ring, G.-F.-J., capitaine (art. 2 § 3).	55	2,250	Id.
110	Meeus, J.-C., capitaine (art. 2 § 3).	55	2,925	Id.
111	Vande Weghe, V., capitaine (art. 2 § 3).	55	2,700	Id.
112	Brabant, P.-E., capitaine, (art. 2 § 3.	55	2,700	Id.
113	Servais, V.-G., capitaine (art. 18).	45 1/2	3,750	144
114	Doneux, A., major (art. 20) . . .	49 1/2	3,630	Id.
115	Schaar, E., major (art. 20) . . .	55 1/2	3,630	Id.
116	Vanden Steen de Jehay, H.-A.-C.-M.-J.-G. (comte), capitaine (art. 20).	38 1/2	3,125	Id.
117	Maréchal, F.-V.-L., capitaine (art. 20).	44	2,500	Id.
118	Paret, V.-V., capitaine (art. 20).	41 1/2	2,500	Id.
119	Macquet, E.-C.-F., médecin de bataillon de 2e classe (art. 20).	36 1/2	1,850	Id.
120	Derache, G., colonel (art. 21). . .	58	5,000	Id.
121	Delannoy, L.-J., capitaine (art. 21).	53 1/2	2,888	Id.
122	Mautsch, N., capitaine (art. 21). .	51	2,663	Id.
123	Combaz, P.-J.-D.-M., capitaine (art. 21).	43 1/2	2,158	Id.
124	Desprez, H.-C., capitaine (art. 21).	54	2,663	Id.
125	Istas, J.-J., capitaine (art. 21) . .	55	2,850	Id.
126	Cools, L.-J.-J., capitaine (art. 21).	52 1/2	2,813	Id.
127	Bayet, E.-L.-A., capitaine (art. 21).	45 1/2	1,750	Id
128	Duchêne, F.-A.-J., capitaine (art. 21).	50 1/2	1,875	Id
129	De Ridder, H.-G., capitaine (art. 21).	54	2,188	Id.
130	Fenaux, J.-G., capitaine (art. 21).	49	2,438	Id.
131	Thiriar, J.-J.-G., capitaine (art. 21).	49	1,688	Id
132	Caplain, A.-C., garde d'artillerie de 1re classe (art. 21).	44 1/2	1,844	Id
133	De Fierlant, J.-H.-T., lieutenant (art. 21).	37 1/2	971	Id.
134	Fourmanoir, E., officier d'administration de 2e classe (art. 2 § 3).	58	2,344	145
135	Massart, L.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	887	150
136	Fenaux, A., soldat (loi du 27 mai 1840).	31	274	236
137	D'Alwein, P., soldat (loi du 27 mai 1840).	30 1/2	274	Id.
138	Wathelet, H., maréchal des logis armurier (art. 18).	36	840	240
139	Van Cleemput, J., portier (art. 1er).	54	665	Id.
140	Moerman, F.-J., cuisinier (art. 21).	55	602	Id.
141	Deltenre, F, premier sergent (art. 21).	38	689	Id.
142	Bourgeois, A.-H., premier sergent (art. 21).	55 1/2	840	Id.
143	Timmermans, M., sergent (art. 21).	51 1/2	794	Id.
144	Hoste, A., musicien gagiste (art 21).	45 1/2	735	Id.
145	Stellamans, J.-F., premier sergent (art, 21).	54	852	Id.
146	Van Genck, L., premier sergent (art. 21).	58 1/2	840	Id.
147	De Clerck, P.-F.-F., adjudant de batterie (art. 21).	59 1/2	840	Id.
148	Devred, C.-G., adjudant de batterie (art. 21).	48 1/2	731	Id.
149	Jacquet, D.-J., maréchal des logis chef (art 21).	45	722	Id.
150	Castelain, P., soldat (art. 21) . .	41	356	Id.
151	Nenquin, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art 21).	54 1/2	959	Id.
152	Copine, J.-T, maréchal des logis de gendarmerie (art. 21)	45	905	Id.
153	Bertrand, J.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	41 1/2	680	Id.
154	Dierick, J.-B., brigadier de gendarmerie (art. 21).	54	794	Id.
155	Mertens, J., bigadier de gendarmerie (art. 21).	51	773	Id.
156	Jaumin, F., brigadier de gendarmerie (art 21).	42 1/2	571	Id.
157	Henri, F.-H., brigadier de gendarmerie (art. 21).	35 1/2	672	Id.
158	Cardon, J, gendarme (art 21) .	54	685	Id.
159	Petitjean, C.-J, gendarme (art. 21).	52	651	Id.
160	De Budt, P.-J., gendarme (art 21).	51 1/2	644	Id.
161	Delhaye, J.-J., gendarme (art. 21).	48	623	Id.

Numero d'ordre	NOMS INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du *Moniteur*
162	Colson, J -J , gendarme (art 21)	48	613	240
163	Moons, R , gendarme (art 21)	46	600	Id
164	Binon, J C , gendarme (art 21)	46	602	Id
165	Crucifix, A J , gendarme (art 21)	52½	602	Id
166	Blondiau, D , gendarme (art 21)	44	595	Id
167	Genin, H -J , gendarme (art 21)	48½	588	Id
168	Brasseur, A -J , gendarme (art 21)	44½	567	Id
169	Sauvage, G -L J , gendarme (art 21)	49	564	Id
170	De Boeck, C , gendarme (art 21)	39	560	Id
171	Parizel, L -F , gendarme (art 21)	46	560	Id
172	Sornin, H -J , gendarme (art 21)	44	560	Id
173	Elias, A J , gendarme (art 21)	45½	560	Id
174	Cambiclin, A -L , général-major (art 1er)	61	6,200	242
175	Fourcault, D -E , colonel (art 1er)	61	6,000	Id
176	Halkin, H N L , colonel (art 1er)	60	5,000	Id
177	Dewante, A -F , lieutenant colonel (art 1er)	58	4,000	Id
178	Verschuere, A -P , lieutenant-colonel (art 1er)	55	4,000	Id
179	Landerwyn F , capitaine (art 1er)	55	3,000	Id
180	Florines, J -R , capitaine (art 1er)	55	3,000	Id
181	Franckx, J -J -H -C , capitaine (art 2, § 3)	55	2,775	Id
182	Taffe, F , capitaine (art 2, § 3) .	55	2 888	Id
183	Lacoste, F V , capitaine (art 2, § 1)	53	2 550	Id
184	Schoutet, A -D , capitaine (art 20)	49½	2,750	237
185	Theunis, E E -G , capit (art 20)	58½	2,500	Id
186	Girard, C -H E , major (art 21) .	48	2,764	Id
187	Caron, E -L -F -J , capit (art 21)	50	2,475	Id
188	Meurice, J -E , capitaine (art 21)	47	2,000	Id
189	Smets, A F -T , capitaine (art 21)	54	2,925	Id
190	Cavenaile, C H E , capit (art 21)	48	2,000	Id
191	Flebus, J M -V , lieuten (art 21)	27	925	Id
192	Pulinx, E -F., lieutenant (art 21)	41½	1,156	Id
193	Marique A -M G , pharmacien de 3e classe (art 21)	54½	770	Id
194	Van Hemelrijk, C -H A , capitaine (art 2, § 3)	55	2,850	Id
195	Keukeleire, G -J garde d'artillerie de 1re classe (art 1er)	58	2,500	145
196	Pollet, T E J , capitaine (art 1er)	55	3,000	326
197	Walhain, L -H , chef de musique assimilé aux lieutenants (art 1er)	60	1,850	Id
198	Kuypers, G -C -J -P , major (art 2, § 3)	58	3,176	Id.
199	Goffin, H -M -M , pharmacien de garnison de 2e classe (art. 2, § 3)	58	2,469	Id.
200	Maton, A F , capitaine (art 2, § 3)	55	2,662	Id
201	Suttor, P -G , capitaine (art 2, § 3)	55	2,887	Id.
202	Servais, L -M -F , capitaine (art 2, § 3)	55	2,850	Id
203	de Lancker, P -J , capit (art 2, § 1)	44	1,937	Id.
204	Demelenne, A -T , capit (art 2, § 1)	43½	1,937	Id
205	Leurs, J M , major (art 21)	45	2,557	327
206	De Decker, J, F , capitaine (art 21)	54½	2,737	Id
207	Buelens J , capitaine (art 21)	48	1,969	Id.
208	Lenssens, P , capitaine (art 21)	54½	2,775	Id
209	Di Martinelli, A , lieuten (art 21)	35½	925	Id
210	De Lauw, A -J , capitaine (art 21)	47	1,844	Id
211	Timmermans, J -J -T , capitaine (art 21)	40	1,562	Id.
212	Ledocte, M J H , capitaine (art 21)	45	1,551	Id
213	Kessels, A -G -J -M , lieutenant (art 21)	32½	925	Id
214	Ducobu, L L V , commis aux écritures (art 21)	36	680	328
215	Slosse, H , sergent surveillant (art 21)	53	794	Id
216	Vangillewe, P J caporal (art 21)	51	511	Id.
217	Vandenbroucke, J , maître tailleur (art. 21)	61	756	Id.
218	Strauwen, J -J , musicien gagiste (art 21)	52½	735	Id.
219	Dilemon, H , premier sergent (art 21)	51	769	Id.
220	Pardoen, B -J , musicien gagiste (art 21)	51	764	Id
221	Proust, A -V , soldat (art 21)	44	363	Id.
222	Taerwé, F -C , maître bottier (art 21)	46	760	Id.
223	Vanderdood, H , soldat (art 21)	45	349	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
224	Delogne, T.-J., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	45 1/2	802	328
225	Collart, A.-J.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	52 1/2	949	Id.
226	Lesire, A.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48 1/2	744	Id.
227	Hennecart, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	705	Id.
228	Schouweiller, J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	697	Id.
229	De Greef, J.-J., brigadier de gendarmerie. (art. 21).	57	819	Id.
230	Le Clerc, A.-A., brigadier de gendarmerie (art. 21).	46	739	Id.
231	Arnoul, J.-J.-D, gendarme (art. 21)	60	686	Id.
232	Henrard, F.-A., gendarme (art. 21).	51	668	Id.
233	Procureur, L.-J., gendarme (art. 21)	48 1/2	640	Id.
234	Lenoir, J., gendarme (art. 21) . .	52 1/2	605	Id.
235	Beine, J.-J., gendarme (art. 21) .	45 1/2	605	Id.
236	Sente, F.-J., gendarme (art. 21) .	48 1/2	595	Id.
237	Hourand, L.-J., gendarme (art. 21).	45	595	Id.
238	Detaille, J.-N., gendarme (art. 21).	47 1/2	584	Id.
239	Mathot, J.-E., gendarme (art. 21).	49	577	Id.
240	Dupont, L.-J., gendarme (art. 21).	41 1/2	577	Id.
241	Bougelet, A.-H., gendarme (art. 21).	50	574	Id.
242	Boodts, P.-F., gendarme (art. 21).	40 1/2	570	Id.
243	Guelff, A., gendarme (art. 21) . .	40	567	Id.
244	Burniaux, L.-E., gendarme (art. 21)	43	560	Id.
	TOTAL.	. .	384,069	

Ministère des Finances.

Fonctionnaires et employés.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
1	Canivet, H.-L., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	72	5,250	2-3
2	De Rasse, C.-M.-J., receveur des droits de sucesssion (art. 1, 8 et 13).	65	5,250	Id.
3	De Raikem, J.-F.-J.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	5,062	Id.
4	Willems, E.-H., agent du Trésor (art. 1 et 8).	72	4,137	Id.
5	Lepère, E., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13).	71	3,926	2-3
6	Godfroid, H.-P.-J., contrôleur des droits de navigation (art 1 et 8).	72	2,967	Id.
7	Huet, N.-J., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	62	2,457	Id.
8	Dams, C., receveur des contributions (art. 3 et 8).	63	1,558	Id.
9	Quartier, P.-M., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	4,307	47
10	De Cazenave, C.-F., directeur spécial du cadastre (art. 1, 8, 59 et 13).	72	5,775	Id.
11	Grégoire, L.-D, inspecteur du cadastre (art. 1, 8, 59 et 13).	65	4,875	Id.
12	Neirinck, H.-J., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,425	Id.
13	Vandevelde, C.-A., agent du Trésor (art. 1, 8 et 13).	70	4,200	Id.
14	Bock, J.-H., chef de bureau au Ministère (art. 1, 8 et 13).	72	3,450	Id.
15	Renard, L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	68	2,049	Id.
16	Lochtmans, M.-A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	1,500	Id.
17	Laloyaux, E., receveur des contributions (art. 1 et 8).	68	4,875	93
18	Fremaux, A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	3,629	Id.
19	Collinet, J.-J.-J., receveur des contributions (art. 1 et 8).	69	2,574	Id.
20	Ruelle, C.-L, receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	2,084	Id.
21	Vincart, F.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	62	2,199	Id.
22	Thonet, D.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	61	840	Id.
23	Laurent, G.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	48	843	Id.
24	Roland, D.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,144	Id.
25	Demorsy, J.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.
26	Reumont, L.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.
27	Saintmaux dit Saint-Maux, E.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,352	Id.
28	Swinnen, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	1,162	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
29	Vaes, H.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	3,150	95
30	Meunier, L.-J., chef de bureau au Ministère (art. 1, 8 et 15).	69	3,120	Id.
31	Papier, C.-V.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,574	Id.
32	Ryckeman, J.-J.-L., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,462	Id.
33	Toubon, J.-S., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
34	Robin, J.-B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.
35	Jacquemain, L.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
36	Deplanchon, L.-J., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	61	2,102	Id.
37	Godfrin, C.-J., sous-contrôleur des accises (art. 5, 8 et 15).	64	1,987	Id.
38	Lambelé, H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,162	Id.
39	Simon, J.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	948	Id.
40	Plas, J.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	900	Id.
41	Macq. P., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	825	Id.
42	Derette, F.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	804	Id.
43	Bongart, L.-H, préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	718	Id.
44	Wagner, H.-A.-R, préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	601	Id.
45	Dethier, I.-J., préposé des douanes (art 5 et 8).	44	558	142
46	Bouvrie, A.-J.-G., receveur des contributions (art. 5 et 8).	60	1,502	Id.
47	Philippe, G.-J., brigadier des douanes (art 5, 9 et 15).	57	1,162	Id.
48	Buelens, P.-F., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	828	Id.
49	Laviolette, V.-C.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	2,555	Id.
50	Michel, F.-C.-L.-N., vérificateur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	42	1,031	182-183
51	Wertz, J.-H.-J., huissier au Ministère (art. 1, 8 et 15).	76	1,500	Id.
52	Michel, J.-B., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	3,150	Id.
53	Willain, A.-J.-B., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	71	2,502	Id.
54	Fraikin, C.-J., géomètre du cadastre (art. 1, 8 et 15).	68	2,061	182-183
55	Collet, H.-L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	2,046	Id.
56	Schwartz, J.-N., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	67	1,031	Id.
57	Vaes, A.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,757	Id.
58	Herzet, F.-J., commis aux écritures (art 1, 8 et 15).	70	1,725	Id.
59	Duchêne, C., receveur des douanes (art. 1 et 8).	65	1,478	Id.
60	Wilmart, A.-F., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,462	Id.
61	Clauwaerts, H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id
62	Maes, P.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
63	Clippe, E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,162	Id.
64	Strée, F.-J, brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
65	Vanderkeilen, C.-E., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	825	Id.
66	Dessy, E.-J, receveur de l'enregistrement en disponibilité (art. 5 et 8).	65	4,105	Id.
67	Meunier, J.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,987	Id.
68	Caillet, V.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,612	Id.
69	Valentin, C.-F.-G., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.
70	Wanten, F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.
71	Evrard, J.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,162	Id.
72	Ferot, J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.
73	Jeanjot, S.-O., brigadier des douanes (art. 5 et 9).	57	1,095	Id.
74	Renard, P., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	1,056	Id.
75	Losson, A., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	900	Id.
76	Lettani, J.-C., commis des accises (art. 5 et 8).	64	861	Id.
77	Lemaire, J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	848	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du *Moniteur*.
78	Vangassen, J.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	57	786	182-183
79	Wyllemans, H.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	652	Id.
80	Jaengette, F.-J., commis des accises (3 et 8).	57	370	Id.
81	De Cock, H.-F., géomètre du cadastre (art. 1, 8, 59 et 13).	71	2,061	240
82	Boembeke J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	71	2,506	Id.
83	Wacquez, F.-J., receveur des contributions (art 1, 8 et 13).	68	3,215	Id.
84	Schindeler, G.-L., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13)	70	4,173	Id.
85	Claes, P.-M., commis aux écritures (art. 1, 8 et 13).	67	1,804	Id.
86	Garroy, P.-F., lieutenant des douanes (art 1, 8 et 13).	66	1,987	Id.
87	Macq, T.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,737	Id.
88	Pauwels, A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
89	Chomé, C.-V., commis aux écritures (art. 1, 8 et 13).	70	1,809	Id.
90	Dampisy, E., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	64	2,410	Id.
91	De St-Remy, C.-F., commis des accises en disponibilité (art. 3 et 8).	61	725	287-288
92	Collignon, J.-P., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	58	1,162	Id.
93	Henrotin, J.-E.-P., receveur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	48	1,052	Id.
94	Vander Poorten, A., vérificateur des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	2,493	Id.
95	Franssen, L.-A., receveur des contributions (art. 3, 8 et 13).	63	1,092	Id.
96	Mottin, B.-C.-J., receveur des contributions en disponibilité (art. 3 et 8).	57	1,444	Id.
97	Verschelden, L.-J., receveur des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,200	Id.
98	Rademakers, J.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.
99	Ley, J.-C., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,118	287-288
100	Capoen, C.-L.-C., brigadier des douanes (art 3 et 8).	59	945	Id.
101	Jacques, T.-A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	888	Id.
102	Lagae, F.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	64	782	Id.
103	Raymakers, A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	37	528	Id.
104	Coenraets, J.-V.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	5,043	Id.
105	Puttemans, C.-P., essayeur de la garantie (art. 1 et 8).	60	4,285	Id.
106	Labaie dit Labaye, D.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	3,472	Id.
107	Gobert, A.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13.).	65	1,530	Id.
108	Boudry, P.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	975	Id.
109	Ver Eenooghe, G.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	823	Id.
110	Nolf, P.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	815	Id.
111	De Keyser, dit Dekeiser, A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	810	Id.
112	Hacke., J.-C.-A., receveur des contributions (art 3 et 8).	62	1,467	349
113	Van Zandycke, H.-G.-F., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	61	1,237	Id.
	TOTAL.	. .	217,520	

Cour des Comptes.

1	De Metser, Félix-Léon, concierge.	75	1,950	47
2	Halkett, Charles-Augustin-Clément, sous-chef de bureau.	41	1,030	93
	TOTAL.	. .	2,980	